

## Créez le changement : devenez actionnaire solidaire !

### Neva agit

Neva conçoit une place de marché e-commerce généraliste locale qui va :

- **Agir pour l'environnement.**  
Nous promovons des produits et des pratiques éco-responsables.  
Nous réduisons les émissions de CO2 dues à la livraison.
- **Agir pour le tissu social.**  
Nous relocalisons les échanges commerciaux et renforçons ainsi la résilience du Territoire. Nous commençons par la Métropole de Lyon.
- **Agir pour plus de démocratie.**  
Nous offrons un outil e-commerce innovant co-construit et co-gouverné par ses parties prenantes (consommateurs, entreprises, salariés et collectivités).

### Neva rassemble

Nous pensons que la façon de remplir ces objectifs est de **créer un bien commun**.  
Juridiquement, cela se matérialise par une SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Cette forme juridique permet :

- d'associer toutes les **parties prenantes** d'un territoire au sein d'une **même gouvernance** : salariés, associés, collectivités, clients, fournisseurs, etc.
- de garantir que la majorité des **bénéfices soit réinvestie**.

### **Consommer c'est voter !**

C'est ensemble que nous allons mieux acheter, mieux produire et mieux vendre pour relever les défis climatiques et sociaux actuels et à venir.

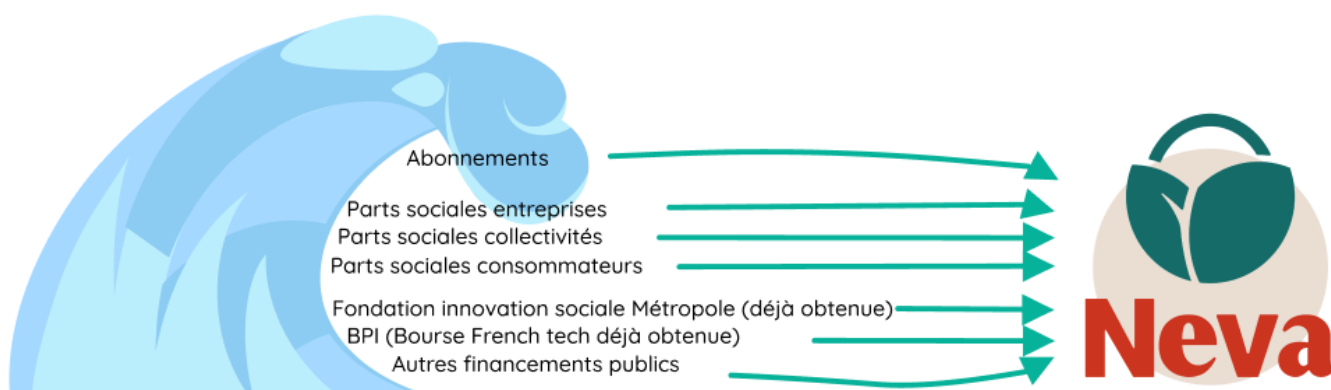
### Neva est une évidence

Dans un univers où l'on confond trop souvent valeur d'une entreprise et valorisation financière, où la spéculation a plus d'importance que l'utilité socio-environnementale, où les licornes ne sont magiques que pour ceux qui les montent, Neva veut **mettre l'économie au service de l'humain et de l'environnement**. Tout simplement.

Neva agit dans **l'économie réelle**, calibrée par et pour ses parties prenantes : ce sont les parts sociales qui participeront au financement de sa stratégie d'adhésion, de son développement et de ses fonctionnalités.

Parce qu'elle est un bien commun, la plateforme sera nécessairement **open source** et duplicable à d'autres territoires. Nous pouvons développer l'outil dès aujourd'hui à partir de technologies déjà existantes.

Adhésion de la communauté & Développement informatique de neva.coop seront financé par ses **fonds propres**. Son exploitation sera financée par les abonnements des commerçants et prestataires de service.



## En juin 2022, déjà 56.050 € récoltés

### Quels + pour le Territoire ?

**Palier 1** : finançable à **50 000 €**  
**Dessiner l'alternative e-commerce !**



#### **Le projet Neva : études, naissance, structuration et maquettage**

Neva existe grâce à :

- **5 associations** à la genèse du projet
- une **équipe opérationnelle** de 4 personnes
- des **apports financiers** au soutien de l'innovation (BPI, Métropole, privé...)
- l'investissement de **bénévoles engagés** (communication, marketing)

Nous dessinons la plateforme de demain avec :

- des **études de faisabilité** commerciale, socio-écologique, tech et financière
- un **prototype interactif**
- la co-construction avec les **futurs vendeurs** de la plateforme.

**Palier 2** : finançable à **200 000 €**  
**Fédérer une communauté de Lyonnais engagés !**

#### **La plateforme communautaire du commerce du Grand Lyon pour mieux agir**

Neva permettra au Territoire de **consommer de manière éclairée et raisonnée** en créant un **espace d'échange et de dialogue** authentique entre consommateurs et entreprises grâce à :

- un forum communautaire
- des événements pour recréer du lien social entre acteurs de la consommation
- des ateliers de co-construction entre producteurs, vendeurs et consommateurs
- des partages d'articles, guides et tutos sur la consommation responsable.

Neva réunira les commerçants du territoire en leur offrant une **vitrine numérique**.

Nous permettrons leur rayonnement dans la métropole grâce à :

- la mise en avant de leur identité et de leur **savoir-faire**
- la promotion des **labels** comme LVED ou la Gonette
- une **cartographie** complète et intuitive de vos commerçants.

**Palier 3** : finançable à **500 000 €**

### **Une marketplace alternative de qualité premium !**

*(Palier 2 et ses fonctionnalités + 300 000 €)*

#### **La plateforme marchande locale qui réduit les émissions de CO2**

Neva sera une plateforme e-commerce pour acheter **tous les produits et services du quotidien** (hors alimentaire frais). Elle permettra de consommer selon ses valeurs (éthique, prix, qualité...), grâce à une **transparence** de l'information et un paiement possible en monnaie locale.

Neva réduira les émissions de CO2 de la métropole en mettant en place une stratégie de livraison en **mode de transport doux** et en privilégiant le **click & collect**.

Neva accompagnera le consommateur pour l'aider à **progresser** dans ses habitudes de consommation. Pour nous, consommer responsable n'est pas un état de fait, c'est un cheminement que nous voulons faciliter.

Neva proposera une solution **facile d'accès** pour les commerçants ainsi qu'un accompagnement adapté à leurs besoins.

Neva créera un lien authentique entre commerçants et consommateurs : une solution digitale qui remettra de **l'humain dans l'économie** !

**Palier 4** : finançable à **1 000 000 €**

### **L'acteur e-commerce qui change la donne !**

*(Paliers 2 & 3 et leurs fonctionnalités + 500 000 €)*

#### **La plateforme des transitions économiques, sociales et écologiques**

Les fonctionnalités qui nous permettront d'amplifier notre impact sur le territoire se comptent par dizaines. Certaines devront être développées sur mesure, seront inédites... et donc à garder confidentielles pour l'instant.

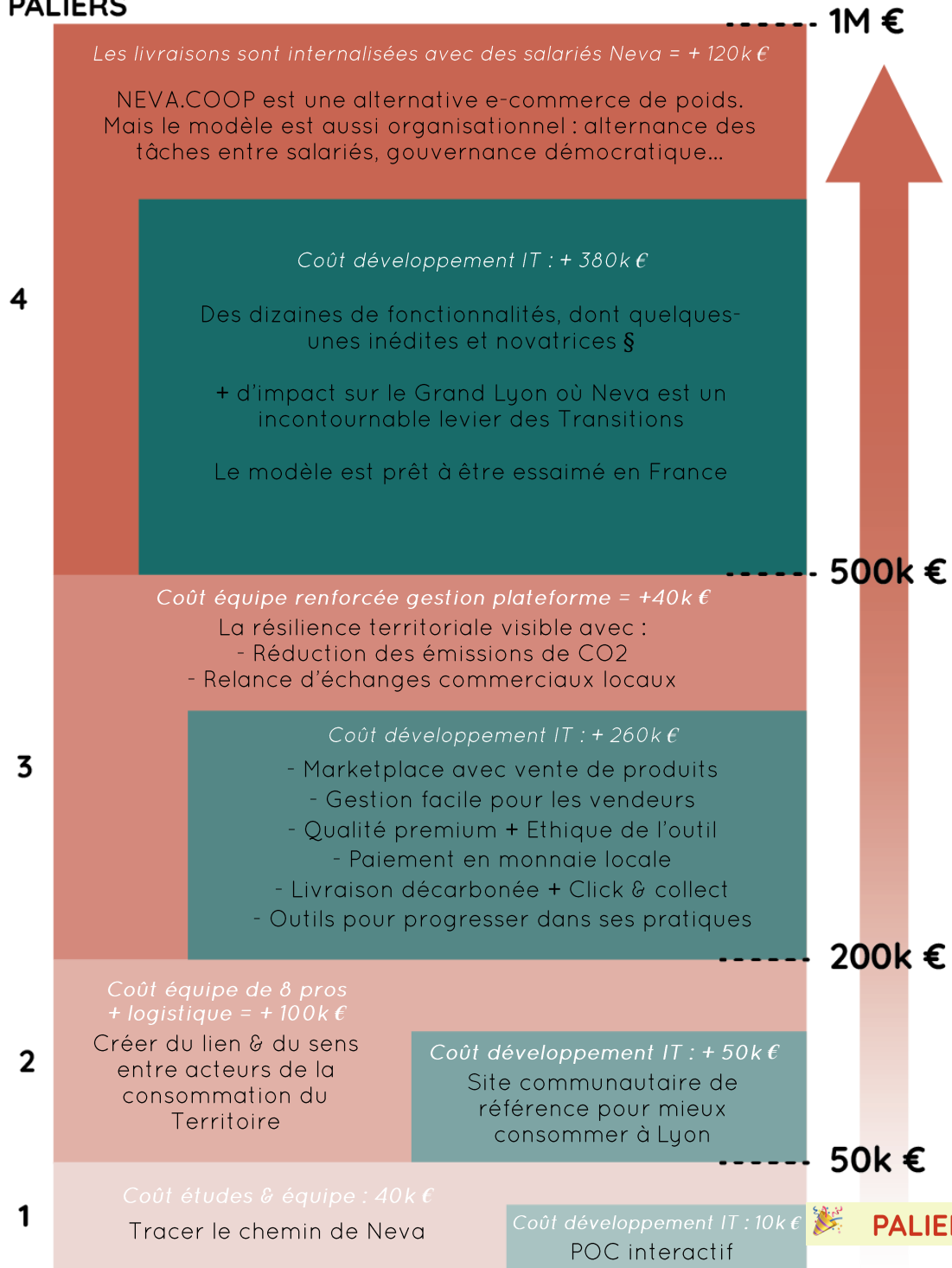
#### **Donnons-nous les moyens d'avoir un impact à + grande échelle !**

Ensemble :

- nous réinventerons la coopération avec une **plateforme 100% interopérable**
- nous élargirons le **périmètre de produits et services** proposés
- nous accompagnerons les entreprises aussi dans leurs **achats B2B locaux**
- nous renforcerons notre **stratégie décarbonée**
- nous viserons l'**excellence opérationnelle**
- nous internaliserons les livraisons via **la rotation des tâches de nos salarié.e.s**
- et bien plus encore !

### Mieux comprendre les paliers

#### PALIER



**Adhésion**

**Développement**

### La part sociale est accessible à toutes et à tous

- \* Accès au sociétariat à prix démocratique : la **part sociale** a une valeur de **25 €**.
- \* Minimum 2 parts sociales pour les entreprises ou associations.
- \* Bonne nouvelle ! La SCIC est une **société à capital variable** : vous pouvez prendre autant de parts sociales que vous le souhaitez !

*A savoir : l'état vous octroie une réduction d'impôts sous certaines conditions (dispositif Loi Madelin : 25% de réduction d'impôts au bout de 5 ans)*

### Un dispositif inédit : la promesse de souscription de parts sociales

Aujourd'hui sous forme associative, nous deviendrons une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) quand **fonds disponibles + promesses de souscriptions de parts sociales = Palier 2**.

Neva a pour objectifs **d'impacter positivement notre société et notre environnement** tout en étant **viable économiquement**. Les 200 000 € du palier 1 doivent être atteints pour assurer la création d'un outil numérique en mesure de remplir ces objectifs. Si ce palier 1 n'est pas atteint, votre engagement sera considéré comme annulé.

#### **La promesse de souscriptions de parts sociales offre :**

- + de sécurité pour vous** : vous ne devenez sociétaire qu'à partir du moment où un ensemble substantiel de co-sociétaires partage votre conviction d'engagement
- + de sécurité pour Neva** : ce projet allie pérennité économique et utilité pour le Territoire, pas question de lancer la plateforme sans une base solide et des perspectives transformatrices.

S'investir pour **créer l'économie de demain**, c'est mieux :

- que de laisser dormir son argent sur un Livret A quand l'inflation dépasse les 5%
- que de participer au gonflement spéculatif d'entités à logique spéculative
- pour diversifier son portefeuille d'investissements.

### **Engagement des 2 parties relatif à la promesse de souscription de parts sociales** *(à lire attentivement)*

- **L'Association de préfiguration de la SCIC Notre Marché**, association loi 1901 immatriculée sous le numéro de Siret 90038141900010, dont le siège social est situé à Lyon 7<sup>ème</sup>, représentée par Denis Valorge, agissant en qualité de co-président et dûment habilité(e), doit permettre la structuration d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) poursuivant les mêmes objectifs.

- **Le Futur sociétaire** sera co-fondateur de cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif si et seulement si les financements atteignent les seuils définis aux articles 3 et 4.

#### **Article 1 : Objet de la Promesse de souscription de part(s) sociale(s)**

Le Futur sociétaire s'engage à acquérir des parts sociales de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Notre Marché au moment de sa création, elle-même consécutive à la dissolution de l'Association de préfiguration de la SCIC Notre Marché.

Les parts sociales constitueront le capital de la SCIC, elle-même constituée sous forme de Société Anonyme.

L'Association s'engage à se transformer en SCIC dans un délai de soixante jours après avoir atteint le montant minimum à réunir, mentionné à l'article 3 ci-dessous.

Les deux parties déclarent avoir reçu l'une de l'autre l'ensemble des informations déterminantes de leur consentement au contrat qu'elles étaient en droit d'attendre.

Les deux parties s'engagent à respecter le cadre fixé par le présent document.

#### **Article 2 : Montant de la promesse de souscription de parts sociales pour apport au capital de la future SCIC**

Le montant de la part sociale de la future SCIC Notre Marché est fixé à 25 euros. Le Futur sociétaire indique le montant de la promesse de souscription via le formulaire accessible à l'adresse <https://neva.coop/nous-rejoindre>.

#### **Article 3 : Montant minimum à réunir pour créer la SCIC Notre Marché**

La future Société Coopérative d'Intérêt Collectif Notre Marché - représentée opérationnellement par la plateforme <https://neva.coop> - a pour objectifs d'impacter positivement notre société et notre environnement, tout en étant viable économiquement. De ce fait, l'Association ne procédera à la création de la SCIC Notre Marché qu'à partir du moment où les fonds disponibles seront suffisants pour assurer la création d'un outil numérique e-commerce en mesure de remplir ces objectifs.

Pour financer cette création, l'Association dispose de plusieurs ressources : subventions, apports en fonds propres transformables en parts sociales, adhésions à l'Association et promesses de souscriptions de parts sociales de la future SCIC. C'est ce dernier levier de financement qui réunit, par la présente, Association et Futur sociétaire.

Au 15 août 2022, la somme de 56 050 € a été réunie par l'Association.

Par conséquent, le restant cumulé à atteindre via les diverses ressources financières pour permettre la création de la SCIC Notre Marché est, au 15 juin 2022, de 143 950 €.

#### **Article 4 : Date limite pour réunir le montant total minimum**

Pour que le Futur sociétaire dispose d'une visibilité claire sur son potentiel engagement financier dans la SCIC Notre Marché, l'Association fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la date limite pour atteindre le total mentionné à l'article 3.

En d'autres termes, dans le cas où l'Association n'ait pas réuni un total de 200 000 Euros avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (sous formes de subventions, d'adhésions à l'association, d'apports en fonds propres transformables en parts sociales et de promesses de souscription de parts sociales), la promesse de souscription de part(s) sociale(s) sera considérée comme nulle et non avenue.

#### **Article 5 : Annulation de la promesse de souscription de part(s) sociale(s) avant le 01/01/2023**

Le Futur sociétaire peut annuler sa promesse de souscription de part(s) sociale(s) à tout moment en envoyant un courriel à [bienvenue@neva.coop](mailto:bienvenue@neva.coop), par courrier à l'adresse de l'Association ou en appelant Denis au 06 03 34 87 55.

#### **Article 6 : Modalités de la création de la SCIC et du versement par le Futur sociétaire**

Aussitôt que le montant minimum indiqué à l'Article 3 sera atteint, l'Association enclenchera la constitution de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Notre Marché.

Les statuts déposés au greffe permettront l'ouverture d'un compte en banque, où seront déposés les promesses de souscription de parts sociales des Sociétaires.

Cette période de création devrait durer soixante jours, période durant laquelle l'Association fournira au Futur sociétaire l'ensemble des dispositions légales. Ces éléments contractuels permettront au Futur sociétaire de valider sa souscription de parts sociales et sa prise de parts sociales dans le capital de la SCIC.

Le processus d'arrivée de nouveaux Sociétaires ne s'arrêtera pas pour autant, l'objectif du palier 4 étant de réunir 1 million d'Euros pour la construction de la plateforme <https://neva.coop>



# NEVA

Rejoignez-nous !



## + d'infos ?

Contactez : Denis au 06.03.34.87.55 ou à [denis.valorge@neva.coop](mailto:denis.valorge@neva.coop)  
Nicolas au 06.67.11.82.11 ou à [nicolas.guilbaud@neva.coop](mailto:nicolas.guilbaud@neva.coop)